

Substances chimiques : les agents d'entretien surexposés

Les salariés du secteur utilisent des produits parfois très agressifs, un enjeu de santé qui reste invisible

Cinq jours sur sept, Sylvie Kimissa, 53 ans, «aspire, soulève, astique, frotte». Femme de chambre à l'Hôtel Ibis-Batignolles, à Paris, depuis 2013, elle ne «sent plus ses muscles» à la fin de la journée. Jusqu'en 2023, d'autres désagréments, liés à la manipulation quotidienne de produits d'entretien, venaient s'ajouter à ces problèmes musculaires. «Ça piquait le nez, ça brûlait, parfois ça donnait des vertiges. Dès que je sortais de l'hôtel et que je respirais l'air frais, je me sentais tout de suite mieux.»

Si Sylvie Kimissa s'exprime au passé, c'est parce que l'entreprise de sous-traitance pour laquelle elle travaille a changé en 2023. La nouvelle n'utilise plus les mêmes produits, mais plutôt «beaucoup de vinaigre». Sylvie Kimissa a clairement senti la différence. «Est-ce qu'ils font ça partout ou est-ce qu'ils se disent juste qu'à Batignolles on est des râleuses et qu'on n'a pas peur de faire la grève?», demande-t-elle, en référence à la grève de vingt-deux mois menée dans cet établissement pour obtenir une réduction des cadences de travail et l'augmentation des salaires.

L'exposition des 600 000 salariés du secteur de la propreté aux produits de nettoyage est un problème de santé publique largement méconnu. Pour François-Xavier Devetter, économiste au Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques, ces problèmes de santé sont peu visibles en raison de la précarité et de l'invisibilisation dont ce secteur professionnel est

l'objet, ainsi que de la sous-traitance. «On externalise ce qu'on considère comme périphérique, comme le travail de nettoyage, explique-t-il. Quand une activité est sous-traitée, le suivi des salariés est très peu assumé, les visites médicales sont rares.»

Substance cancérigène

Les publications scientifiques sur le sujet sont pourtant préoccupantes. Une étude publiée dans l'*American Journal of Respiratory and Critical Care Medicine* en 2018 estime qu'être exposé quotidiennement à ces produits revient pour la santé pulmonaire à fumer un paquet de cigarettes par jour. «On avait un échantillon de 6 000 professionnels du nettoyage qu'on a suivis pendant deux décennies, précise Cecilie Svanes, coautrice de l'étude et chercheuse à l'université de Bergen (Norvège). On parle ici du groupe global des nettoyeurs, ce qui signifie que pour certains, l'effet sera beaucoup plus faible, et pour d'autres beaucoup plus important.»

Les produits utilisés sont composés de molécules chimiques parfois très agressives. Désinfectants, détergents, détartrants émettent notamment des composés volatils organiques pouvant provoquer une pollution de l'air intérieur. Selon un rapport du Haut Conseil de la santé publique publié en 2021, 91 % des produits testés dans une étude sur les produits ménagers émettent du formaldéhyde, une substance cancérigène avérée selon le Centre international de recherche sur le cancer. Des «risques particuliers d'exposition» soulignés égale-

« Ces produits multiplient les risques d'asthme chez les sujets exposés au quotidien »

NICOLE LE MOUAL
épidémiologiste

ment par l'Institut national de recherche et de sécurité.

Même une fois le nettoyage terminé, les produits laissent des résidus sur les surfaces concernées, montre une étude menée sur des produits américains (soumis à une réglementation différente de celle de l'Union européenne) et publiée en février dans le journal *American Chemical Society*.

«Les gens imaginent qu'une fois que c'est nettoyé tout est parti, explique Rachel O'Brien, coautrice de l'étude. Mais nous avons trouvé des milliers de molécules, dont beaucoup d'ammoniums quaternaires.» Ces composés ont une fonction désinfectante et antimicrobienne, mais peuvent causer, notamment du nez et de la gorge.



Dans une entreprise de nettoyage à Brive-la-Gaillarde, en Corrèze, le 23 mai 2020. STÉPHANIE PARA/LA MONTAGNE/MAXPPP

«J'ai perdu l'odorat en 2016, raconte Lucia (le prénom a été modifié à sa demande), qui travaille depuis six ans chez des particuliers en région parisienne. Mon ORL m'a directement dit de porter un masque au travail, que c'était sûrement lié.»

Une autre étude datant de 2017 a mis en évidence que ces composés peuvent aussi perturber la fertilité et le système reproductif. Des substances poly- et perfluoroalkylées (PFAS), ces «polluants éternels», soupçonnés d'être cancérigènes, «ont pu être retrouvés dans certains produits» d'entretien, selon Samara Geller de l'Environmental Working Group (EWG), une organisation à but non lucratif s'impliquant dans la recherche et le plaidoyer sur la pollution et les produits chimiques.

Les produits nettoyants sont aussi connus pour altérer le bon fonctionnement du système respiratoire. «Ces produits multiplient les risques d'asthme chez les sujets exposés au quotidien. Sur l'ensemble des problèmes respiratoires, on sait que l'excès de risque est de l'ordre de 50 %», souligne Nicole Le Moual, épidémiologiste à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale.

Le mode d'application du produit peut aussi aggraver l'exposition de l'utilisateur. «Les bouteilles en spray vont par exemple exposer à bien plus de risques, des aérosols peuvent être inhalés plus facilement», détaille Nicole Le Moual. En outre, les travailleurs du nettoyage ont souvent un mot d'ordre : aller vite. Des exigences de rythme qui les exposent d'autant plus. «Très souvent, les produits ne sont pas dilués correctement, explique Samara Geller, de l'EWG. Ça doit absolument «faire propre», donc on utilise de plus grosses quantités de produits plus agressifs.»

« Ça me bousille les poumons »

Sylvie Kimissa confirme : «Il faut tout faire pour aller plus vite, pour que ça fasse plus propre. OK, ça fonctionne, mais moi, ça me tue, ça me bousille les poumons.» Une expérience aussi vécue par Lucia. «Je me suis déjà éclaboussée de la javel dessus en voulant tenir la cadence, c'est comme une bombe atomique sur le visage.» Leau de javel est corrosive et irritante, et, mélangée à d'autres produits, elle peut être mortelle.

Le code du travail reconnaît le risque auquel s'exposent les professionnels du nettoyage. Il oc-

troie la possibilité de déclarer certaines allergies en maladies professionnelles. Mais difficile de prouver formellement l'origine d'une plaque cutanée ou d'un nez bouché. «Qu'ils nous payent déjà à l'heure, les maladies professionnelles ou je ne sais quoi on verra plus tard», déclare Lucia. Car entre les heures de travail impayées, les contrats précaires, les temps de transport, les risques chimiques sont loin d'être les seuls problèmes des professionnels du nettoyage. «Si on me dit que je peux avoir des problèmes de respiration dans dix ans, pour moi, c'est flou. C'est plus important de savoir si mes enfants vont manger correctement la semaine prochaine», explique Lucia.

Aujourd'hui, les revendications syndicales demeurent traditionnelles, centrées sur les salaires et le temps de travail. Le manque d'information des salariés, notamment au sujet des produits manipulés, est un enjeu crucial, comme le souligne François-Xavier Devetter. «Et même quand on sait, on a peur, affirme Sylvie Kimissa. Tu as tellement souffert pour avoir ton travail, tu ne veux rien risquer.» ■

YNÈS KHOUDI

La mort d'une orque en captivité ravive l'inquiétude des associations

Le décès d'Inouk est le deuxième en moins de six mois au zoo marin d'Antibes. Les spectacles, qui devaient reprendre samedi, ont été reportés

NICE - correspondance

Inouk, 25 ans, est mort jeudi 28 mars là où il est né : dans un bassin en béton. C'est la deuxième orque à mourir en moins de six mois dans les bassins de Marineland, à Antibes (Alpes-Maritimes). Les spectacles d'orques, qui devaient reprendre le week-end de Pâques, après une interruption hivernale, ont été reportés.

Le jeune mâle était reconnaissable à sa nageoire dorsale totalement affaïssée et à sa gueule édentée. Les raisons de sa mort ne sont pas encore connues, mais l'animal était suivi pour des graves problèmes dentaires depuis plusieurs années. Selon une expertise menée par trois scientifiques dont Ingrid Visser, spécialiste néo-zélandaise des orques, à la demande de l'association One Voice et réalisée à partir d'images des animaux, Inouk avait usé ses dents jusqu'à la pulpe à force de ronger son bassin, formant ulcères aux gencives et abcès dans la mâchoire. Le mauvais état de la dentition du cétacé avait été confirmé par la

vétérinaire Estelle Rousselet, en novembre 2023, lors d'une visite sur place réalisée à la demande de l'Etat.

Dans le rapport d'Ingrid Visser, qui reproduisait une fiche de présentation d'Inouk par le Marineland lui-même datant de 2010, on pouvait aussi lire que le parc avait dû avoir recours à des médicaments pour stimuler l'appétit de l'animal, ce qui a été confirmé par un ancien soigneur, et qu'il présentait parfois un comportement «agressif» envers les entraîneurs, surtout quand ils essayaient de «regarder ses dents».

Marineland n'a pas souhaité s'exprimer au-delà du communiqué de presse annonçant la «ter-

Une autopsie, en lien avec les services de l'Etat, sera réalisée, afin de déterminer les causes exactes de la mort du cétacé

rible nouvelle, qui affecte les soigneurs et toutes les équipes», sauf pour préciser que «les orques sont suivies quotidiennement, bénéficient des meilleurs soins par les meilleurs spécialistes et que les autorités de l'Etat contrôlent très régulièrement le site». Il met en outre en avant son appartenance «à l'Association européenne des zoos et aquariums» et dit bénéficier «de la très exigeante certification Humane Certified». Une autopsie, en lien avec les services de l'Etat, sera réalisée, pour déterminer les causes d'Inouk.

Cinq mois avant la mort de l'animal, c'est Moana qui était retrouvé mort au fond du bassin à l'âge précoce de 12 ans. Sur le rapport d'autopsie de ce dernier, consulté par *Le Monde*, on lit : «Disparaît de la surface à 8 h 06, après quelques respirations rapprochées.» Parmi les examens effectués par les laboratoires, les PCR de grippe aviaire, brucellose, flavivirus et de Covid-19 (rarement observé chez les orques) étaient positifs, mais le vétérinaire du parc estime qu'il s'agissait sûrement «d'infections asymptomatiques».

Une pneumonie d'origine fongique était aussi retrouvée dans un des poumons, ainsi que des ulcères et des «corps étrangers» dans son estomac – sûrement des jouets mangés par le cétacé, «vraisemblablement sans incidence clinique significative pour l'animal», conclut le vétérinaire du parc. C'est finalement une bactérie entraînant «une septicémie bactérienne aiguë» qui aurait eu raison de Moana.

« Maltraitants malgré nous »

La nouvelle de la mort d'Inouk arrive à une époque difficile pour Marineland, qui a perdu au cours de l'hiver un bébé dauphin. Le parc n'a par ailleurs toujours pas retrouvé son chiffre d'affaires pré-Covid-19 et accusait, en 2021, une perte nette de plus de 6 millions d'euros. Le contexte est aussi houleux entre le parc et les associations de défense animale. Fin septembre 2023, la cour d'appel d'Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), avait ordonné une expertise sur les conditions de vie et l'état de santé de Moana et d'Inouk, les deux mâles du bassin, jugés «pitoyables» par les associations.

En janvier, alors que le procédure judiciaire était toujours en cours, le parc a commencé des manœuvres pour entraîner les trois orques restantes à un éventuel transfert au Japon, en anticipation de l'interdiction qui entrera en vigueur fin 2026 des spectacles d'orques et de dauphins, prévue dans la loi de lutte contre les maltraitances animales votée en 2021. Saisi d'urgence, le tribunal judiciaire de Grasse a jugé que les cétacés devaient rester à Antibes le temps que leur état de santé soit expertisé par la cour d'appel d'Aix-en-Provence.

En attendant qu'une décision soit prise, Marineland avait choisi de relancer les spectacles d'orques. «The Ultimate Show», comme il avait été baptisé, devait être dévoilé samedi 30 mars. Les associations avaient prévu une manifestation pour protester contre ces «spectacles grotesques» et les «conditions de vie déplorables des animaux», selon One Voice. Ils y seront tout de même samedi, mais cette fois en hommage à Inouk.

Désormais, elles ne sont plus que deux : Wikie, la sœur d'Inouk,

et Keijo, son fils. Elles aussi sont nées en captivité à Antibes. Pour l'instant, le parc n'a pas décidé si elles reprendraient les spectacles. Mais Fabien Soubielle, un ancien soignant qui a vu Wikie naître, peste. Lui a claqué la porte il y a plus de dix ans, quand il a compris que «ces animaux ne sont pas faits pour vivre dans ces conditions», dit-il. «On était maltraitants malgré nous.» Il estime que la direction «tente désespérément de masquer la misère».

Une autre ancienne soignante, qui souhaite rester anonyme, est partie du parc «à cause d'une divergence d'opinions sur le traitement des animaux». «Ils essaient comme d'habitude de garder la face», estime-t-elle.

L'association C'est assez ! a saisi le parquet pour demander une «saisie conservatoire» sur le parc, pour maintenir les animaux sur le site, mais les mettre sous une autre protection. De son côté, Muriel Arnal, présidente de l'association One Voice, a annoncé le dépôt d'une plainte pour mauvais traitement concernant l'orque Inouk. ■

SOFIA FISCHER